

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 MARS 2025

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024 présenté par Monsieur le Président est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Monsieur le Président rappelle que dans les communes dont la population est supérieure à 3 500 habitants, le Président présente au Conseil d'Administration dans un délai maximum de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce dernier a pour vocation de présenter dans les grandes lignes les éléments budgétaires pour l'année. Il est pris acte de la tenue d'un débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Concernant le CCAS de La Frette sur Seine, seules les orientations budgétaires seront évoquées dans la mesure où il n'est pas envisagé d'engagements pluriannuels et où le CCAS ne fait pas appel à l'emprunt et n'a donc pas de dette à gérer.

Le budget prévisionnel du C.C.A.S 2025 enregistrerait une stabilité par rapport au réalisé de l'exercice précédent.

Vous trouverez en annexe le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025.

3- AIDE FINANCIERE

M. BIGNON nous a alerté sur la situation difficile d'un frettois. En effet, celui-ci, âgé de 82 ans, vit seul et n'arrive plus à s'occuper de lui-même, ni de sa maison. Etant de santé fragile et illettré, M. BIGNON l'aide pour différentes démarches. M. BIGNON a constaté que pendant son absence, ce monsieur a fait l'objet d'un abus de faiblesse par une entreprise de bâtiment (qui lui aurait fait des travaux de rénovation extérieure avec un contrat signé alors que ce monsieur ne sait pas lire et n'a pas beaucoup de ressources). Il a été procédé à un dépôt de plainte.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – LA FRETTE SUR SEINE

Le CCAS a fait une demande de « veille vulnérabilité » auprès des services sociaux du département et une assistante sociale s'est rendu au domicile de cette personne. Une évaluation a été faite et une demande de protection légale (mise sous tutelle ou curatelle) va être mise en place ainsi que différentes aides.

Pour cette demande, un « certificat médical circonstancié », document formel établi par un médecin agréé par le procureur de la république est demandé. Celui-ci contient un bilan complet de l'état de santé mental et physique de la personne à protéger.

Un médecin agréé s'est déplacé au domicile de cette personne afin d'effectuer un diagnostic. Cette personne ayant de faibles revenus, les services sociaux demandent au CCAS une aide exceptionnelle pour régler le praticien d'un montant de 190 €.

4- MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE

Afin de pouvoir attribuer des secours d'urgence (secours alimentaires...), la création d'une commission permanente a été décidée en juin 2020 (délibération 2020/10 du 16 juin 2020). Celle-ci qui permet une plus grande souplesse dans la gestion des dossiers et une meilleure réactivité dans la prise de décision.

Monsieur le Président a souhaité proposer Monsieur Christian TETARD, en remplacement de Monsieur Brice BRUNET au sein de cette commission.

Pour rappel, Monsieur Christian TETARD est devenu membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2023 (délibération n° D/2023/69), suite à la démission de M. Brice BRUNET

5- TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES ACCORDEES PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Suite à la décision du Conseil d'Administration de créer une commission permanente afin de pouvoir attribuer des secours d'urgence, un tableau récapitulatif des aides accordées est présenté aux membres du Conseil d'Administration pour information.

NOM, Prénom du demandeur	Situation familiale	Adresse	Date de prise en charge et origine de la demande	Nature de l'aide	Montant accordé
AFARI Nana Yeboah	Célibataire	16 rue du Professeur Calmette	20/02/2025 CCAS	Subsistance	50 €

Les crédits étaient prévus à l'article 6561.5234.101 du budget de l'exercice précédent.

6- VOYAGE DES SENIORS

Dans le cadre des voyages organisés pour les Seniors, un séjour à Barcelone est proposé pour l'année 2025. ALBA VOYAGES, dont le siège social est 1 Chaussée de la Comtesse à PROVINS (77160), a été retenu pour l'organisation de celui-ci.

La grille tarifaire applicable proposée est la suivante :

- ✓ 1 530 € - base 30 personnes,
- ✓ 1 470 € - base 35 personnes,
- ✓ 1 420 € - base 40 personnes.

La participation des Seniors qui souhaitent une chambre individuelle sera de 200 €.

Une réunion d'information a eu lieu vendredi 14 février et 41 personnes sont déjà inscrites. Comme d'habitude, le voyage sera payé par les participants en fonction de la grille tarifaire définie ci-dessus.

Le CCAS prendra en charge les frais de transport par car, aller-retour : gare de la Frette sur Seine – Aéroports. Un devis est en cours d'élaboration.

Un acompte de 30% correspondant au montant total prévisionnel du coût du voyage devra être versé à la signature du contrat.

Il est proposé aux membres du CCAS :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat,
- De valider la grille des tarifs en fonction du nombre de participants.

7- CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DES AIDES DU PROGRAMME EAU SOLIDAIRE

Par un contrat de concession signé le 16 mars 2024, le SEDIF a confié la production et la gestion du service public de l'eau à la société Franciliane, filiale à 100% de Véolia sous une nouvelle appellation, « *L'eau d'Ile-de-France* ». La concession a pris effet le 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 12 ans.

Dans le cadre de la concession, le délégataire a prévu d'affecter une somme correspondant à 1% des produits de vente d'eau au programme Eau Solidaire et aux actions du programme de « droit à l'eau pour tous ».

Le programme Eau Solidaire permet d'attribuer des aides individuelles financières et extra-financières, aux usagers en difficulté des collectivités adhérentes au SEDIF. Ceci dans le but d'éviter les dettes et les coupures d'eau, et étant précisé que le C.C.A.S de la Frette-sur-Seine a la faculté de solliciter également tout autre opérateur de son choix.

Une nouvelle convention doit donc être signée pour la période 2025-2036. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette nouvelle convention.

8- QUESTIONS DIVERSES

Nous avons reçu un don de 200 € d'un particulier, somme versée sur la régie de recette du CCAS.

En automne dernier, et pour la première fois, le CCAS a organisé à l'attention des seniors une semaine bleue, du lundi 30 septembre au dimanche 6 octobre 2024. Cette semaine existe depuis plus de 70 ans au niveau national.

Cette semaine qui a eu beaucoup de succès sera renouvelée cette année. Celle-ci se déroulera du 6 au 12 octobre 2025 : des activités seront programmées tous les jours et un Forum « seniors » sera organisé le mardi 7 octobre, avec divers intervenants sur la santé, le bien être et la vie quotidienne.

La collecte alimentaire a eu lieu comme les années précédentes devant le magasin U-Express, le vendredi 22 novembre à partir de 16 heures et le samedi 23 novembre toute la journée. Nous remercions les bénévoles et les jeunes du CMJ d'avoir participé. Les Frettois ont été de nouveau cette année très généreux et 84 cartons de denrées ont été collectés, ce qui représente environ 1,2 tonnes.

Le Banquet des seniors a eu lieu le dimanche 24 novembre 2024. 190 seniors ont répondu présent (pour 159 en 2022, 176 en 2023). L'association « Arts et Fêtes » a fait intervenir Florian, un magicien et Raphael, un chanteur Frettois. Ceux-ci ont contribué à animer cette journée festive. Une loterie a été organisée au moment du dessert pour faire gagner les centres de tables offerts par le CCAS, ainsi que des bouteilles de champagne et des repas offerts par Mme Gaëlle RISICO de « la Villa Beausoleil » de Corneilles-en-Parisis. Les jeunes du CMJ ont apporté leur aide et ont participé au bon déroulement de cette journée.

La galette des rois s'est tenue le jeudi 16 janvier 2025 au petit Gymnase. 100 personnes se sont déplacées pour apprécier les délicieuses galettes. L'association « Arts et Fêtes » a animé cet après-midi avec un jeu musical et a permis à différents participants de gagner des cadeaux.

D'autres ateliers sur la prévention des chutes, des jeux intergénérationnels, un après-midi « chansons » et des après-midis « couture » sont en cours de préparation.

Le prochain conseil d'administration pour la validation du budget aura lieu le lundi 31 mars 2025 à 19 h.
